



Litige location de matériel

Par **charlesdrd**, le **13/06/2012 à 18:22**

Bonjour je m'appelle Charles et j'ai 17ans, le Vendredi 18 Mai, je suis allé louer des enceintes pour une fête dans un magasin avec un ami, et une d'elle a lâché, pourquoi ? aucune idée (d'après le loueur c'est de ma faute car cela est sois disant du à un signal trop fort). Je lui est demandé des précisions sur ses enceintes et le prix de l'enceinte neuve est de 450 euros (elles paraissaient dater d'un an et demie ou deux voir 3ans et j'ai omis de demandé la date de l'achat et de la mise en location de ses enceintes!). Voulant surement profiter de mon jeune âge, le loueur souhaite me faire payer entre 200 et 250 euros (car il a du changé un bloc de l'enceinte) en plus du chèque de la location de mon père qu'il a déjà encaissé. Il nous a toujours pas envoyé la facture (ça va bientôt faire un moi)des réparations et il a garder le chèque de cotions de 1600 euros qui appartient à mon père ! Sachant que l'enceinte n'a subit aucun choc et que le matériel à été rendu, n'aurait-il pas du nous rendre le chèque de cotions et du fait que son matériel était usé, doit-il me faire payer ?